

Propos sur des abréviations d'origine latine

Madeleine Sauvé

Volume 54, numéro 1, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104482ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104482ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Sauvé, M. (1986). Propos sur des abréviations d'origine latine. *Assurances*, 54(1), 99-110. <https://doi.org/10.7202/1104482ar>

Propos sur des abréviations d'origine latine

par

Mme Madeleine Sauvé

Grammairienne de l'Université de Montréal

99

I - L'abréviation *cf.*⁽¹⁾

Certains recommandent de substituer des équivalents français aux abréviations d'origine latine, telles *cf.*, *i.e.*, *v.g.*, etc.

Quiconque pourrait décider d'acquiescer à une telle recommandation et conséquemment bannir de ses écrits les abréviations en question. Toutefois, un fait demeure : ces abréviations ont cours et certaines d'entre elles sont fort commodes.

Il nous paraît donc utile de passer en revue les plus courantes. Nous accordons priorité à *cf.*, dont il a été brièvement question dans la fiche n° 231 des *Observations grammaticales et terminologiques*, intitulée « conférer ».

Nous indiquerons d'abord des critères généraux d'emploi qui peuvent s'appliquer non seulement à *cf.*, mais encore à d'autres abréviations du même genre. Nous rappellerons ensuite la définition de l'abréviation *cf.*, nous exposerons les règles d'écriture qui s'y appliquent et nous considérerons les équivalents français qui y correspondent.

1. Les critères généraux d'emploi

Un double critère peut guider dans l'usage des abréviations d'origine latine qui sont encore usitées aujourd'hui.

D'une part, on fera bien de n'employer que les plus usuelles ; celles-ci figurent généralement sous une entrée propre dans les dictionnaires courants.

⁽¹⁾ Fiche numéro 234. Décembre 1984. *Observations grammaticales et terminologiques*. À nouveau, nous remercions l'Université de Montréal et Mme Sauvé de nous avoir permis de reproduire cette fiche et les deux qui suivent.

D'autre part, il s'imposera de les employer à bon escient, c'est-à-dire sans abus et en tenant compte des exigences particulières du texte dans lequel elles entrent.

2. Le cas particulier de l'abréviation *cf.*

2.1 Définition

L'abréviation *cf.*, également attestée sous la forme *conf.*, vient de l'impératif latin *confer*.

100 Cette expression, qui signifie « comparez avec », « reportez-vous à », « précède l'indication d'un ouvrage, d'un passage auquel on renvoie, ou invite à une comparaison, à un rapprochement ».

2.2 Règles d'écriture

Cette abréviation se rencontre généralement sous la forme *cf.*, très rarement sous la forme *conf.* Étant incorporée dans la langue, elle se compose dans les mêmes caractères que le reste du texte où elle figure.

En conformité des règles usuelles, elle prend, selon le cas, une minuscule ou une majuscule initiale.

Exemples :

Traitant de l'accord du participe passé, Joseph Hanse écrit : « Le participe reste au singulier si *nous* et *vous* sont mis pour *je* et *tu*. Si le sujet est *on*, *cf.* ON. »

La note 54 de l'intéressante étude de Jeanne Demers, intitulée « La « sagesse » de Montaigne : une poétique, commence comme suit : «*Cf.* l'article de. . . »

2.3 Équivalents français

Certains auteurs tiennent que le mot *voir*, présenté aussi sous la forme abrégée *V* ou *v.*, est l'équivalent approprié de l'abréviation d'origine latine *cf.*

S'élevant contre l'emploi de *cf.*, Marcel Cohen écrit :

« Mettez plutôt *V.* ou même *voir* en entier, ce qui n'est guère plus long et évite l'idéographie. »

Compte tenu de sa double acceptation : « comparez avec » et « reportez-vous à », l'abréviation *cf.* ne saurait être remplacée systé-

matiquement par *voir*, lequel ne connote aucunement l'idée de comparaison ou de rapprochement.

À notre avis, la mention *voir* est appropriée dans le cas où il s'agit d'un simple renvoi ; elle ne peut remplacer *cf.* lorsqu'il y a lieu d'inviter le lecteur à rapprocher deux textes en vue de les comparer. Une telle distinction, largement attestée dans les ouvrages scientifiques, s'impose au nom de l'exactitude et de la rigueur.

Quiconque voudrait adopter un équivalent français de *cf.*, entendu au sens de « comparez avec », pourrait suivre la suggestion de Marcel Cohen, soit écrire *cp.*, forme abrégée de « comparez ». Nous n'avons pas relevé d'attestation d'un tel usage.

101

Corollaire : La mention *voir*

Il y a lieu d'expliciter quelque peu la question de la mention *voir*, considérée comme un équivalent de *cf.*, entendu au sens de « reportez-vous à ».

Cette mention se présente sous la forme de l'infinitif *voir* ou de l'impératif *voyez*. Le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* la décrit comme suit :

« Formule de renvoi, qui invite le lecteur à se référer à un passage placé avant ou après ».

De fait, cette formule peut non seulement servir à indiquer un renvoi à un autre passage du texte dans lequel elle est employée, mais encore à tout autre écrit.

Exemples :

Traitant de l'art de prendre des notes, Léandre Poirier donne la référence suivante : « *Voir* les suggestions d'Adrien Jans, *Un art de lire*. . . ».

On trouve à la page 441 du *Bon Usage* de Maurice Grevisse une note libellée comme suit : « *Voyez* pourtant n° 236, Rem. 1. »

En règle générale, la mention *voir* ou *voyez* ne s'écrit pas en caractères distincts de ceux du texte dans lequel elle figure. Elle prend ou non la majuscule initiale, selon le contexte, conformément aux règles usuelles.

Par ailleurs, cette mention se présente souvent sous la forme abrégée *V.* ou *v.* ; elle peut, le cas échéant, être complétée par une in-

dication qui précise le lieu ou l'objet du renvoi. Ainsi, on trouve : *Voyez ci-dessus ; Voir encore ; Voir aussi ; V. l'article ; v. la figure ; v. ces mots ; etc.*

Conclusion

Parmi les abréviations d'origine latine, *cf.* est l'une des plus courantes ; elle figure comme telle dans la majorité des dictionnaires de langue. En conséquence, il ne semble pas indiqué d'en contester systématiquement l'emploi. Aussi est-il opportun de retenir à son sujet les observations suivantes :

102

- L'abréviation *cf.* a une double acceptation : elle signifie « reportez-vous à » ; « faites des rapprochements entre tel ou tel texte, comparez-les entre eux ».
- Entendue au sens de « reportez-vous à », l'abréviation *cf.* peut être remplacée par l'équivalent français *Voir* ou *voyez*, abrégé comme suit : *V.* ou *v.*
- Entendue au sens de « comparez avec », « faites des rapprochements entre tel ou tel texte », l'abréviation *cf.* ne peut être rendue par *voir*. Son équivalent français serait alors *cp.*, dont l'usage n'est guère attesté. L'emploi de *cf.* demeure donc nécessaire pour exprimer une idée de comparaison ou de rapprochement ; plus encore, il pourrait être souhaitable d'en limiter l'usage à ce seul cas.
- L'abréviation *cf.* est considérée comme incorporée dans la langue ; en conséquence, il y a lieu de l'écrire en caractères identiques à ceux du texte.
- Par ailleurs, l'écriture de cette abréviation est soumise aux règles usuelles en ce qui a trait à la majuscule ou à la minuscule initiale.

II – L'abréviation *etc.*⁽²⁾

L'abréviation d'origine latine *etc.* est d'usage courant. Entrée dans la langue française depuis longtemps déjà, elle y a droit de cité : personne ne songe à lui substituer quelque équivalent que ce soit.

Néanmoins, nous croyons opportun de lui accorder place dans nos « propos sur des abréviations d'origine latine ». Nous expliciterons d'abord le sens de cette abréviation ; nous indiquerons ensuite les emplois auxquels elle se prête ; enfin, nous rappellerons les règles d'écriture qui s'y appliquent.

⁽²⁾ Fiche numéro 235. Janvier 1985. *Observations grammaticales et terminologiques.*

1. Sens de l'abréviation *etc.*

Empruntée du latin médiéval *et cetera* ou *et caetera*, l'abréviation *etc.* signifie, selon l'Académie : « Et d'autres personnes, d'autres choses semblables » ou « Et le reste, qu'il est facile de suppléer, qu'il est inutile d'énoncer ».

Le *Trésor de la langue française*, qui enregistre les quatre formes attestées de cette locution adverbiale, en décrit la signification comme suit :

[Au terme d'une énumération, quand on ne peut ou ne veut pas l'allonger] : « Et le reste, et ainsi de suite, on pourrait continuer. »

103

Plus couramment, les lexicographes en donnent la simple définition suivante : « Et le reste » ; « et les autres choses ».

2. Emplois

2.1 *Emploi de l'abréviation etc. comme locution adverbiale*

2.1.1 L'abréviation *etc.* s'emploie généralement comme locution adverbiale à la fin d'une énumération pour marquer que celle-ci est incomplète. Elle peut se dire aussi bien des personnes que des choses.

Exemples :

« L'intelligence explique (Taine, Bourget, *etc.*) ; l'esprit raconte seulement ».

Vous devrez rédiger des textes administratifs : procès-verbaux, rapports, comptes rendus, *etc.*

2.1.2 Il est intéressant de souligner en outre que des écrivains ont fait un usage littéraire de la locution *etc.* Ainsi, on la trouve dans l'oeuvre de Verlaine, de Cocteau et de Valéry ; ce dernier écrit à ce sujet dans le recueil *Littérature* :

« Mallarmé n'aimait pas cette locution, – ce geste qui élimine l'infini inutile. Il la proscrivait. Moi qui la goûtais, je m'étonnais. »

Stendhal, pour sa part, a tiré de la locution *etc.* des effets stylistiques divers : il y recourt non seulement par souci de concision, mais encore pour exprimer « la banalité, l'insignifiance de certains propos qui ne méritent plus d'être rapportés », pour donner au lecteur l'occasion de « compléter la pensée de l'écrivain », pour l'inviter à « parfaire le dialogue laissé inachevé », etc.

2.2. *Emploi de l'abréviation etc. comme substantif*

L'abréviation *etc.* peut s'employer comme substantif masculin invariable.

Exemples :

On indiquera ci-après qu'il y a lieu d'éviter de mettre deux *etc.* de suite.

« Le lecteur de Stendhal est parfois forcé à faire appel à des connaissances qui tiennent d'une culture assez étendue afin de suppléer aux *etc.* de la fin d'une phrase. »

104

Remarque :

Employée comme substantif, cette locution entre dans l'expression proverbiale « Dieu nous garde des *et caetera* de notaires, laquelle évoque l'idée que « les omissions dans les actes de notaires sont sources de procès ».

3. Règles d'écriture

3.1 *Graphie*

En règle générale, cette locution ne s'emploie que sous la forme abrégée *etc.* ; elle prend une minuscule initiale et se termine par le point abrégatif. La graphie en toutes lettres – rarement attestée – est *et cetera* ou *et caetera*.

3.2 *Signes de ponctuation*

Employée comme locution adverbiale, l'abréviation *etc.* doit toujours être précédée d'une virgule. Si elle ne termine pas la phrase, elle doit être suivie d'une virgule, à moins que la structure de l'énoncé exige un autre signe de ponctuation, soit le point-virgule ou le deux-points.

Exemples :

Il a disserté sur la littérature, la politique, la technologie, *etc.*, et nous l'avons écouté patiemment.

Il dissertait sur la littérature, la politique, la technologie, *etc.* ; nous l'écoutions avec grand intérêt.

Il disserte sur la littérature, sur la politique, sur la technologie, *etc.* : il croit tout savoir.

Le point abrégatif de *etc.* se confond avec le point final de la phrase, le cas échéant, mais il n'exclut pas l'emploi des autres signes de ponctuation normalement exigés.

Exemples :

Les signes de ponctuation sont : le point, la virgule, le point-virgule, *etc.*

Que faut-il penser de ces allusions, de ces plaintes, de ces regards, *etc.* ?

On n'emploie pas de points de suspension après *etc.*, cette abréviation étant elle-même suspensive.

105

3.3 *Structure de l'énoncé contenant etc.*

L'abréviation *etc.* remplace une suite d'éléments analogues : elle ne doit se mettre qu'après au moins deux exemples de la série en question.

En principe, l'abréviation *etc.* ne doit pas être redoublée ; les écrivains font souvent fi de cette règle.

3.4 *Typographie*

Cette abréviation étant incorporée dans la langue, il y a lieu de la composer dans le même type de caractères que le reste du texte.

L'abréviation *etc.*, qui termine une énumération, ne doit jamais être rejetée au début d'une ligne.

Conclusion

L'abréviation d'origine latine *etc.* est incorporée dans la langue française où elle est largement usitée.

Son emploi impose à l'utilisateur plus d'une exigence que nous avons cru utile d'explicitier ; qu'il nous suffise de rappeler ici les principales d'entre elles :

– L'abréviation *etc.* s'emploie le plus souvent comme locution adverbiale à la fin d'une énumération pour marquer que celle-ci est incomplète.

– Le substantif *etc.* (ou *et cetera*) est du genre masculin ; il est toujours invariable.

– Des diverses règles d'écriture qui s'appliquent à l'abréviation *etc.*, il y a lieu d'être particulièrement attentif à la suivante : *etc.* ne doit pas être suivi de points de suspension.

III – Les abréviations *i.e.* et *s.v.*⁽³⁾

Les abréviations *i.e.* et *s.v.* ne sont pas consignées dans les dictionnaires de la langue française, alors qu'elles ont droit de cité dans les dictionnaires de la langue anglaise.

106 Il y a évidemment lieu de tenir compte de ce fait, mais il est d'abord nécessaire de se remémorer la signification de ces abréviations ; il importe ensuite de se demander s'il convient de les employer, ou s'il faut plutôt leur substituer des équivalents français ; enfin, il s'impose de connaître les règles d'écriture à observer dans l'un ou l'autre cas.

Nous répondrons à ces questions en traitant successivement de chacune de ces abréviations.

1. L'abréviation *i.e.*

1.1 *Signification*

L'abréviation *i.e.* vient de l'expression latine *id est* qui signifie littéralement « cela est » et que l'on traduit par la locution conjonctive *c'est-à-dire*, souvent abrégée en *c.-à-d.*

Ces abréviations, *i.e.* et *c.-à-d.*, sont considérées comme des synonymes des expressions suivantes : « je veux dire, disons, à savoir, autrement dit, soit, en d'autres termes » ; en conséquence, elles servent à introduire une explication, une précision ou encore une restriction ou une rectification.

1.2 *Usage*

Une première observation s'impose à l'attention : constatant que ni l'expression *id est* ni l'abréviation *i.e.* ne sont enregistrées comme telles dans les dictionnaires de la langue française, alors qu'elles le sont dans les dictionnaires de la langue anglaise, certains soutiennent qu'elles doivent être considérées comme des anglicismes.

⁽³⁾ Fiche numéro 236. Janvier 1985. *Observations grammaticales et terminologiques.*

Une telle assertion paraît confirmée par les auteurs du *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* qui enregistrent ce qui suit sous les mots *id est* :

« Locution latine, empruntée à l'anglais, et signifiant *c'est-à-dire*. (Abrév. *i.e.*) ».

Le fait que cette locution latine ait cours en anglais depuis le XVI^e siècle pourrait-il avoir comme conséquence de la soustraire de notre héritage latin et d'en faire un anglicisme ? Nous nous permettons d'en douter. À cet égard, nous prenons appui sur des sources françaises dont la rigueur et l'autorité sont bien établies.

107

Ainsi, la locution *id est*, abrégée en *i.e.*, est enregistrée dans les listes d'abréviations courantes des ouvrages suivants : *Mémento typographique* de Charles Gouriou, *Dictionnaire typographique* de Jean-Paul Colin, *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* ; elle est attestée au même titre dans le *Trésor de la langue française* ; elle figure sous une entrée distincte dans le *Dictionnaire du bon français* de Jean Girodet.

Ceci étant dit, nous ne croyons pas pour autant qu'il faille perpétuer d'une manière inconditionnelle l'usage de cette abréviation.

Dans cette perspective, nous croyons utile de faire état de certaines prises de position. Les auteurs de l'ouvrage *Le français, langue des affaires*, écrivent fort justement à ce sujet :

« Il est recommandé de remplacer par leur équivalent français certaines « abréviations mystérieuses » d'origine latine : *i.e. (id est)* ».

Les auteurs du *Guide du rédacteur de l'administration fédérale*, pour leur part, proposent de réserver l'usage de l'abréviation *i.e.* « aux travaux de recherche et au domaine de l'édition ».

Cela suppose qu'il faudrait recourir à l'abréviation *c.-à-d.* dans les autres cas et, d'une façon plus générale, chaque fois que l'emploi de *i.e.* risquerait de dérouter le lecteur.

Exemples :

Dans une recherche bibliographique, il faut avancer progressivement, en approfondissant sa documentation, *i.e.* en partant des ouvrages les plus généraux pour aller vers les plus spécialisés.

On emploie couramment l'interjection *eurêka!* (*i.e.* « J'ai trouvé! »), quand on trouve une solution, un moyen, une bonne idée, etc.

Apportez les documents exigés, *c.-à-d.* le questionnaire, le rapport d'enquête, le relevé statistique des résultats.

Il veut se recycler, *c.-à-d.* mettre à jour ses connaissances.

1.3 Règles d'écriture

108

N'étant pas incorporée dans la langue, l'abréviation *i.e.* doit être écrite en caractères italiques dans un texte composé en caractères romains, et vice versa. L'emploi du point abrégatif est de rigueur après chacune des lettres qui la constituent.

L'abréviation *c.-à-d.* s'écrit dans les mêmes caractères que le reste du texte ; elle exige l'emploi des points abrégatifs et prend deux traits d'union.

Compte tenu de leur signification, les abréviations *i.e.* et *c.-à-d.* sont généralement précédées d'une virgule ou d'un signe équivalent (parenthèse ou tiret) ; une telle ponctuation marque alors le changement de niveau dans l'énoncé.

2. L'abréviation *s.v.*

2.1 Signification

La locution *sub verbo* (ou *sub voce*), abrégée en *s.v.*, signifie littéralement : « Sous le mot ». Toujours suivie du vocable dont il s'agit, elle renvoie à une entrée au dictionnaire, à un élément d'une liste, d'un index ou d'un répertoire.

2.2 Usage

L'abréviation *s.v.*, que nous utilisons régulièrement dans les *Observations grammaticales et terminologiques* pour indiquer tout renvoi à un dictionnaire, à un lexique ou à un glossaire, n'est pas aussi couramment usitée que l'abréviation *cf.*, par exemple.

Toutefois, les ouvrages traitant de la présentation des travaux scientifiques la mentionnent dans la liste des abréviations usuelles. C'est le cas notamment du manuel de Léandre Poirier, *Au service de nos écrivains* ; c'est le cas également du guide intitulé *Le tapuscrit*, que l'École des Hautes Études en sciences sociales (Paris) met à la disposition de ses chercheurs.

L'usage de cette abréviation est recommandé par Albert Dopagne, auteur du *Guide pratique de la publication*. Après avoir indiqué que l'on s'appuie souvent sur « un article de dictionnaire », cet auteur énonce ce qui suit :

« Deux abréviations courantes sont sollicitées pour renvoyer ainsi à un article de dictionnaire ; il s'agit de *v*^o (latin *verbo*, littéralement « au mot ») ou *s. v.* (latin *sub verbo*, « sous le mot »). »

Ce mode de renvoi à un article de dictionnaire au moyen de l'abréviation *s. v.* est largement attesté : nous en trouvons des exemples multiples dans le *Trésor de la langue française* et dans le *Bon Usage* de Maurice Grevisse, pour ne nommer que deux sources que nous citons fréquemment.

109

Exemples :

Dans l'étude qu'il consacre à Até, personnification de l'Erreur, l'auteur du *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine* renvoie à Étienne de Byzance, *s. v.* Ἴλιου, lequel évoque le stratagème du cheval de Troie.

Nous empruntons à Maurice Grevisse la note suivante : « Une *femme de charge* est une « femme attachée au service d'une maison et ayant une certaine autorité sur la tenue et l'économie intérieure de cette maison » (*Ac.*, *s. v.* *femme*). »

2.3 *Équivalents français*

Nous n'avons pas eu l'occasion jusqu'ici de signaler qu'à côté de l'abréviation d'origine latine *s. v.*, il existe d'autres modes de renvoi à un article de dictionnaire ou à un mot d'un lexique.

Très souvent, les auteurs utilisent à cette fin la simple mention *voir* (abrégée sous la forme *V.* ou *v.*). C'est le cas notamment dans les ouvrages suivants : *Dictionnaire de l'informatique*, *Dictionnaire de linguistique*, *Dictionnaire de la langue pédagogique*, *Dictionnaire étymologique de la langue française*.

L'auteur du *Gradus, Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, pour sa part, emploie généralement la mention *V. à*, et non l'abréviation *s. v.*, pour renvoyer à tel ou tel article de son ouvrage.

2.4 *Règles d'écriture*

N'étant pas incorporée dans la langue, l'abréviation *s. v.* doit être écrite en caractères italiques dans un texte composé en caractères

res romains, et vice versa. L'emploi du point abrégatif est de rigueur après chacune des lettres qui la constituent.

Conclusion

Les abréviations d'origine latine *i.e.* et *s.v.* peuvent dérouter le lecteur qui les rencontre pour la première fois. Elles n'en demeurent pas moins fort commodes : leur brièveté est largement appréciée ; leur clarté se révèle à l'usage.

110 Comme dans le cas de toute autre abréviation, il importe de les employer à bon escient :

- L'abréviation *i.e.*, ou son équivalent français *c.-à-d.*, servira à introduire une explication, une précision, une restriction ou une rectification.
- Dans un texte de bonne tenue, il y aura évidemment lieu d'écrire en toutes lettres *c'est-à-dire* ; lorsqu'il conviendra d'abrégier, il sera loisible, selon la nature du texte, d'employer *i.e.* ou *c.-à-d.*
- L'abréviation *s.v.* (ou exceptionnellement *v^o*) est la forme technique de renvoi à une entrée de dictionnaire, de lexique, de glossaire.
- Le mot *voir* ou l'abréviation *V.* (ou *v.*) ou encore l'expression *V. à* sont parfois employés comme des équivalents français de *s. v.*

Les pages d'Assurance : publication de Colander

Publications Limited. 1985. Case postale 401, Toronto, Ontario M5S 2S9

La maison *Colander* vient de faire paraître ce qu'elle appelle ses *Pages d'Assurance*. Il s'agit d'un relevé de compagnies qui traitent des assurances spéciales dans le marché nord-américain. Il y a là un instrument de travail intéressant qui permet d'avoir le nom des sociétés qui traitent de certaines assurances difficiles à placer, non pas à cause de la qualité de l'assuré, mais à cause du risque que la garantie présente.